



Fédération des Employés et Cadres

COMMUNIQUE DE PRESSE

VOLONTAIRE AU PAYS, OÙ LA VIE EST MISERE !

La FNAEM (Fédération française du Négoce de l'Ameublement et de l'Equipement de la Maison) veut aller plus vite que la musique.

Aujourd'hui, malgré une opposition majoritaire, formulée au mois de mars, sur le sujet, la FNAEM persiste en présentant un projet d'accord sur table, relatif au travail le dimanche.

A l'unanimité, les organisations syndicales ont refusé de discuter à chaud du projet patronal. Pour la majorité, il est impensable de négocier en branche, alors qu'un projet de loi va être discuté. C'est la position défendue par FO depuis le mois de mars.

Ce projet d'accord ne fait pas l'unanimité dans le camp patronal puisque le président de la fédération était d'accord pour reporter la discussion à la prochaine réunion, malgré l'insistance d'une partie de sa délégation.

En effet, les intérêts des petites entreprises divergent avec ceux des grandes. Notre inquiétude est justifiée sur la mise en danger des emplois que représentent les petites entreprises.

Volontariat, conditions de travail, ouverture exceptionnelle ou habituelle, vie de famille tout y est dans cet avenant, alors que la remise en cause du repos dominical c'est la remise en cause de ces éléments visés.

En terme de régression sociale, le projet prévoit : "*à raison de 3 dimanches par an pour les salariés volontaires..., les salariés pourront néanmoins solliciter une autorisation d'absence.*" Ce qui rendra très difficile les trois semaines pleines de congés en été et les deux en hiver.

On y invente de nouveaux statuts qui n'existent pas dans le code du travail : "étudiant", "volontaire" et "de renfort", tout en voulant se donner bonne conscience pour organiser "si possible" le repas des salariés en même temps que celui de leurs enfants.

Pourquoi ne pas inviter les enfants des salariés à regarder la télé dans un canapé, à déjeuner dans les cuisines et faire la sieste dans les chambres en exposition dans les magasins ?

La misère est facile à exploiter quand on la crée. Dans cette branche, la moitié des minima de salaires des employés sont en dessous du SMIC (1 308,88 € brut) et plus des 2/3 des minima des cadres sont en dessous du plafond de la Sécu (2 773,00 € brut).

Avec une petite touche de temps partiel imposé, le cocktail de l'esclavagisme moderne est appelé VOLONTARIAT !

L'empressement à vouloir négocier ne pourrait avoir qu'une seule fin, c'est d'appuyer et d'orienter le projet de loi MALLIE qui concerne tous les salariés travaillant dans les entreprises ouvertes au Public, donc au-delà du commerce.

Paris, le 7 mai 2008

Contact :

Christophe LE COMTE : 06 68 66 25 24